

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Mitis, tenue le 6 décembre 2023 à la salle du conseil de la MRC, située au 1534, boul. Jacques-Cartier, Mont-Joli à compter de 19 h 00, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet.

1. Ouverture et présences de la séance

SONT PRÉSENTS :

MMES	Nancy Banville	Price
	Micheline Barriault	Sainte-Luce
	Gitane Michaud	Les Hauteurs
MM.	Bruno Paradis	Price
	Jean-Pierre Pelletier	Métis-sur-Mer
	Marc-André Larrivée	Grand-Métis
	Jean-François Fortin	Sainte-Flavie
	Jimmy Valcourt	Sainte-Angèle-de-Mérici
	Magella Roussel	Saint-Joseph-de-Lepage
	Michel Verrault	Sainte-Jeanne-D'Arc
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Maxime Richard-Dubé	Saint-Octave-de-Métis
	Patrick Gaudreault	Padoue
	Martin Soucy	Mont-Joli
	Pascal Rioux	Saint-Donat
	Jean-Pierre Bélanger	Saint-Charles-Garnier
	Simon Yvan Caron	La Rédemption

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Marcel Moreau, directeur général et M. Martin Normand, directeur général adjoint.

Le préfet, M. Bruno Paradis, constate le quorum, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

C.M. 23-12-268

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Magella Roussel et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point **DIVERS** ouvert :

A. GESTION

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2023
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Suivi
4. Première période de questions

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5. Avis de conformité :
 - 5.1 Abrogation de la résolution C.M. 23-11-231 en lien avec le règlement 408 de Saint-Donat
6. Adoption du projet du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
7. Rapport de la Commission d'aménagement
8. Nomination à la direction du service d'aménagement de la MRC

C. ADMINISTRATION

9. Nomination des membres du comité d'administration de la MRC
 - 9.1 Représentant du comité d'administration : secteur Centre
 - 9.2 Représentant du comité d'administration : secteur Centre
 - 9.3 Représentant du comité d'administration : secteur Est
 - 9.4 Représentant du comité d'administration : secteur Ouest
10. Rapports du préfet
11. Rapport des différents comités
12. Adoption du calendrier des rencontres 2024 du comité administratif et du Conseil de la MRC
13. Analyse de risques en matière de cybersécurité et évaluation de la conformité à la Loi 25
14. Demande de dons et commandites
15. Adoption du règlement RÈG358-2023 établissant la répartition des quotes-parts et des services de la MRC pour 2024
16. Adoption du règlement RÈG359-2023 pourvoyant aux revenus et dépenses et à l'imposition d'une taxe foncière générale des TNO pour 2024
17. Contrat de travail du directeur général
18. Commande de mobilier pour le centre administratif
19. Motion de félicitations à l'égard de Mme Mélissa Ross-Plante

D. SÉCURITÉ PUBLIQUE

E. DIVERS

- a) Affectation du surplus affecté COVID
- b) Soutien aux médias régionaux
- c) Vente des infrastructures du site entraînement incendie
- d) Condoléances décès M. Ghislain Michaud

F. DÉVELOPPEMENT

20. Fonds Régions et ruralité
 - 20.1 Volet 1 – « Soutien au rayonnement des régions »
 - 20.1.1 Orientations
 - 20.2 Volet 2-« Soutien à la compétence de développement local et régional » Initiatives régionales
 - 20.2.1 Demande de l'organisation du Ice Cross
 - 20.3 Volet 3 - « Signature Innovation »
 - 20.4 Volet 4 – « Soutien à la vitalisation, axe vitalisation »
 - 20.4.1 Recommandations du comité de vitalisation
 - Volet 4 – « Soutien à la vitalisation, axe coopération »
 - 20.5 Programme de soutien en patrimoine immobilier

G. PROJETS ÉOLIENS

21. Projet éolien Lac Alfred
 - 21.1 Suivi
22. Projet éolien La Mitis
 - 22.1 Suivi
 - 22.2 Demande d'aide financière de la télévision communautaire de La Mitis
 - 22.3 Partage des coûts pour les génératrices régionales
23. Projet éolien Bas-Saint-Laurent
 - 23.1 Suivi

H. HYGIÈNE DU MILIEU

24. Suivi

I. PÉRIODE DE QUESTIONS

J. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

A. GESTION

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 22 novembre 2023

3.1 Adoption

C.M. 23-12-269

Il est proposé par M. Michel Verrault, appuyé par M. Patrick Gaudreault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2023 tel que présenté.

3.2 Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi du procès-verbal du 22 novembre 2023.

4. Première période de questions

Il n'y a pas de question.

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5. Avis de conformité :

5.1 Abrogation de la résolution CM 23-11-231 en lien avec le projet de règlement 408 de Saint-Donat

C.M. 23-12-270

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la MRC doit approuver ou désapprouver un règlement qui modifie un règlement d'urbanisme d'une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 408 modifiant divers éléments du règlement de lotissement numéro 319 de la municipalité de Saint-Donat a été adopté en premier projet le 6 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec l'article 128 de la LAU, le règlement numéro 408 de la municipalité de Saint-Donat nécessite l'adoption d'un second projet;

CONSIDÉRANT QUE le second projet du règlement numéro 408 de la municipalité de Saint-Donat n'a pas encore été adopté;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de conformité adopté par la résolution CM 23-11-231 est de ce fait non valide.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par M. Michel Verrault et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution CM 23-11-231.

6. Adoption du projet du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

C.M. 23-12-271

CONSIDÉRANT QU'en vertu de Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (RLRQ, chapitre C-6.2), les MRC doivent élaborer et mettre en œuvre un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) à l'échelle de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 15.4 de ladite Loi oblige les MRC à soumettre leur projet de PRMHH, pour approbation, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a bénéficié d'une aide financière du Programme d'aide pour l'élaboration d'un PRMHH;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce programme, la MRC doit transmettre son projet de PRMHH et sa reddition de comptes au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au plus tard le 16 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de PRMHH et des documents de la reddition de comptes.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Micheline Barriault, appuyée par M. Jimmy Valcourt et résolu à l'unanimité :

- D'adopter le projet de PRMHH de la MRC de La Mitis;
- D'autoriser la transmission du projet PRMHH pour approbation par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ainsi que la reddition de comptes prévue au Programme d'aide pour l'élaboration d'un PRMHH.

7. Rapport de la Commission d'aménagement

Il n'y a pas eu de rencontre ce mois-ci.

8. Nomination à la direction du service d'aménagement de la MRC

Ce point est remis à une séance ultérieure.

C. ADMINISTRATION

9. Nomination des membres du comité administratif de la MRC

9.1 Représentant au comité administratif : secteur Centre

C.M. 23-12-272

Il est proposé par M. Magella Roussel, appuyé par M. Marc-André Larrivée et résolu à l'unanimité que M. Jean-François Fortin, maire de Sainte-Flavie, soit élu au poste d'administrateur secteur Centre pour un mandat de deux (2) ans. M. Fortin accepte.

9.2 Représentant au comité administratif : secteur Centre

C.M. 23-12-273

Il est proposé par M. Simon Yvan Caron, appuyé par M. Jimmy Valcourt et résolu à l'unanimité que M. Michel Verrault, maire de Sainte-Jeanne D'Arc, soit élu au poste d'administrateur secteur Centre pour un mandat de deux (2) ans. M. Verrault accepte.

9.3 Représentant au comité administratif : secteur Est

C.M. 23-12-274

Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par Mme Nancy Banville et résolu à l'unanimité que M. Maxime Richard-Dubé, maire de Saint-Octave-de-Métis, soit élu au poste d'administrateur secteur Est pour un mandat de deux (2) ans. M. Richard-Dubé accepte.

9.4 Représentant au comité administratif : secteur Ouest

C.M. 23-12-275

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité que Mme Micheline Barriault, maire de Sainte-Luce, soit élue au poste d'administrateur secteur Ouest pour un mandat de deux (2) ans. Mme Barriault accepte.

10. Rapports du préfet

M. Bruno Paradis fait le suivi des différents comités auxquels il a participé dans les dernières semaines.

11. Rapports des différents comités

M. Georges Deschênes fait le suivi concernant le comité de la CAUREQ.

12. Adoption du calendrier des rencontres 2024 du comité administratif et du Conseil de la MRC

C.M. 23-12-276

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil et le comité administratif doivent établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par Mme Micheline Barriault et résolu à l'unanimité que le calendrier des

séances ordinaires du comité administratif ainsi que celui du Conseil de la MRC de La Mitis soit adopté tel que présenté.

À l'exception des mois de janvier, août et décembre, les séances du comité administratif se tiendront les premiers mercredis de chaque mois à 15 h 00 et seront suivies des séances de travail du Conseil à 19 h 00.

Les séances du Conseil de la MRC quant à elles se tiendront les deuxièmes mercredis de chaque mois, à l'exception des mois de janvier et août et débuteront à 19 h 00.

13. Analyse de risques en matière de cybersécurité et évaluation de la conformité à la Loi 25

C.M. 23-12-277

CONSIDÉRANT QUE la volonté de MRC Des Basques, de La Matapédia, de La Mitis, du Kamouraska, de Rivière-du-Loup et du Témiscouata et du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRBSL) de mitiger le plus possible les risques liés à la cybersécurité et valider leur conformité à la Loi 25;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis désire présenter le projet « Analyse de risques en matière de cybersécurité et évaluation de la conformité à la Loi 25 » dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE le projet nécessite une contribution financière estimée à 5 505 \$ de chacun des partenaires du projet.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Maxime Richard-Dubé, appuyé par M. Magella Roussel et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la MRC de La Mitis s'engage à participer au projet « Analyse de risques en matière de cybersécurité et évaluation de la conformité à la Loi 25 »;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRDBSL) organisme responsable du projet;
- Le conseil de la MRC de La Mitis s'engage à verser une contribution financière de 5 505 \$ au CRDBSL pour la réalisation du projet.

14. Demande de dons et commandites

C.M. 23-12-278

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations prioritaires de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a mis en place une politique de dons et commandites régissant les modalités d'attribution.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Martin Soucy et résolu à l'unanimité d'adopter la demande telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Organismes demandeurs	Raison de la demande	Montant demandé	Montant recommandé
Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du BSL	Campagne de levée de fonds 2023	aucun	250 \$
École du Mistral-Album des finissants	Album des finissants 2023-2024	aucun	100 \$

15. Adoption du règlement RÈG358-2023 établissant la répartition des quotes-parts et des services de la MRC pour 2024

C.M. 23-12-279

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis doit adopter ses prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier au plus tard le quatrième mercredi du mois de novembre de chaque année (C.M. art. 148 et 975);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal de la province de Québec, la municipalité régionale de comté de La Mitis doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires, selon les compétences qu'elle exerce, en parties distinctes;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses de la MRC sont réparties entre les municipalités qui doivent contribuer à leur paiement en fonction des critères que détermine le Conseil par règlement qui peut varier selon la nature des dépenses;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 205 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté contribue aux dépenses de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière tenue le mercredi 22 novembre 2023 et portant le numéro CM-23-11-245 et qu'il a été affiché, tel que requis.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Patrick Gaudreault, appuyé par M. Michel Verrault et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro RÈG358-2023 relatif à l'établissement des quotes-parts des municipalités de la MRC de La Mitis pour l'année 2024 soit adopté tel que présenté.

16. Adoption du règlement RÈG359-2023 pourvoyant aux revenus et dépenses et à l'imposition d'une taxe foncière générale des TNO pour 2024

C.M. 23-12-280

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le mercredi 22 novembre 2023, la résolution portant le numéro CM-23-11-248.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Maxime Richard-Dubé, appuyé par M. Jean-Pierre Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement RÈG359-2023 pourvoyant aux revenus et dépenses et l'imposition d'une taxe foncière générale pour les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Mitis pour l'année 2024.

17. Contrat de travail du directeur général

Ce point est remis à une séance ultérieure.

18. Commande de mobilier pour le centre administratif

C.M. 23-12-281

CONSIDÉRANT QUE suite à la mise en place du surplus affecté Covid en juin dernier et ce rétroactif au 31 décembre 2022, une résolution doit autoriser toutes les affectations de ce surplus pour l'utiliser.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Jean-Pierre Pelletier et résolu à l'unanimité de payer l'achat de mobilier pour le centre administratif avec l'affectation du surplus affecté Covid pour un montant de 3861.05 \$.

19. Motion de félicitations à l'égard de Mme Mélissa Ross-Plante

C.M. 23-12-282

MOTION de félicitations est par la présente donnée par M. Jimmy Valcourt, au nom du Conseil de la MRC de La Mitis, à l'égard de la hautboïste Madame Mélissa Ross-Plante, originaire de Price, pour l'obtention d'une bourse d'études de la Société St. Andrew's, décernée par l'Université de Montréal.

Mme Ross-Plante, bercée par la musique depuis son plus jeune âge, a suivi un parcours musical exceptionnel. Son amour pour le hautbois a éclos à 11 ans, inspirée par un concert du Quatuor St-Germain. Lauréate de plusieurs prix, elle a débuté un D.E.S.S. à l'Université de Montréal en 2023 pour peaufiner son art.

D. SÉCURITÉ PUBLIQUE

E. DIVERS

a) Affectation du surplus affecté COVID

C.M. 23-12-283

CONSIDÉRANT QUE suite à la mise en place du surplus affecté Covid en juin dernier et ce rétroactif au 31 décembre 2022, une résolution doit autoriser toutes les affectations de ce surplus pour l'utiliser.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Micheline Barriault, appuyée par Mme Nancy Banville et résolu à l'unanimité de payer les dépenses présentées par l'affectation du surplus affecté Covid pour un montant total de 31 168.26 \$.

b) Soutien aux médias régionaux

C.M. 23-12-284

CONSIDÉRANT QUE la crise qui sévit actuellement dans les médias aura à court, moyen et long terme des impacts considérables sur la qualité de l'information régionale ;

CONSIDÉRANT QUE les gens qui travaillent à la radio et à la télévision sont de véritables passionnés qui offrent à leurs lecteurs et à leurs auditeurs des contenus diversifiés basés sur des sources fiables et crédibles ;

CONSIDÉRANT QUE l'information est au cœur de notre démocratie et que la population est en droit d'avoir accès à une information juste et de proximité;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe TVA a annoncé l'abolition de 547 postes au sein de son réseau et que notre station locale ne comptera plus désormais que quelques journalistes et caméramans pour couvrir l'ensemble de notre grand territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les ressources du canal communautaire MATv a ont été grandement diminuées ;

CONSIDÉRANT QU'il a été annoncé que le diffuseur public CBC/Radio-Canada s'apprêterait à supprimer 600 emplois et abolir 200 postes vacants, ce qui pourrait entraîner des conséquences sur la couverture des nouvelles dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE les bulletins de nouvelles locales seront dorénavant préenregistrés et lus de Québec, ce qui, en plus de désincarner la réelle portée d'une nouvelle locale, aura pour effet de réduire considérablement le temps qui sera alloué à la couverture journalistique;

CONSIDÉRANT QUE Meta n'autorise plus les médias à publier leurs contenus sur sa plateforme Facebook, et que ce mode de distribution n'apporte aucun revenu à l'heure actuelle de quelque forme que ce soit dans notre pays, dans notre ville ou dans notre province;

CONSIDÉRANT QUE le CRTC a la responsabilité de mettre en œuvre les objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion* ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 (1) d) (i) de la Loi sur la radiodiffusion prévoit que le système canadien de radiodiffusion doit

servir à « (...) sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada »;

CONSIDÉRANT QU'en tant qu'élus, nous ne pouvons rester les bras croisés face à cette situation préoccupante.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par Mme Micheline Barriault et résolu à l'unanimité:

- **QUE** la MRC de La Mitis appuie les médias de la région et demande une intervention immédiate de la part des gouvernements du Québec et du Canada afin de trouver des solutions à cette crise qui touche durement l'industrie des communications, et ce, dans le but notamment de préserver la qualité de l'information dans nos régions et ainsi contribuer au maintien d'une saine démocratie;
- **QUE** la MRC de La Mitis demande au CRTC de mettre en place un fonds pour financer les nouvelles locales et communautaires dans le cadre de sa consultation actuelle sur les contributions de base des diffuseurs en ligne étrangers (CRTC 2023-138) afin d'assurer :
 - une couverture de pertinence et de reflet local ;
 - une diversité de l'information dans notre région, et ;
 - le soutien de la structure économique de la région.
- **QU'**en attendant, les gouvernements interviennent avec un fonds d'urgence et qu'ils étendent leurs crédits d'impôt pour le journalisme aux entreprises de radiodiffusion afin que celles-ci continuent de soutenir à la fois l'économie régionale et notre démocratie;
- **QU'**une copie de cette résolution soit transmise au CRTC, aux gouvernements du Québec et du Canada, de même qu'à tous les députés fédéraux et provinciaux qui représentent notre territoire.

c) **Vente des infrastructures du site d'entraînement incendie**

C.M. 23-12-285

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis n'a plus de service incendie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC possède un site d'entraînement qui est situé sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le site d'entraînement a été offert à tous les services incendie du territoire de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE les services incendie de Mont-Joli, Price et Sainte-Luce ont pris entente pour faire l'acquisition du site d'entraînement;

CONSIDÉRANT QU'aucun autre service incendie ou regroupement de services incendie du territoire de la MRC n'a démontré d'intérêt à en faire l'acquisition.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Maxime Richard-Dubé, appuyé par M. Pascal Rioux et résolu à l'unanimité :

- De rétrocéder à la Ville de Mont-Joli le lot 5 504 328 situé dans le Parc industriel Pierre-de-Bané pour la somme de 10 000\$ plus taxes si applicables;
- D'accepter l'offre du regroupement des services incendies de Mont-Joli, Price et Sainte-Luce au montant de 40 000\$ pour l'acquisition des infrastructures et des équipements qui sont installés sur le lot # 5 504 328, constituant le site d'entraînement;
- D'autoriser M. Marcel Moreau à signer tous les documents référant à cette transaction pour et au nom de la MRC.

d) Condoléances famille M. Ghislain Michaud

C.M. 23-12-286

Au nom des élus du Conseil de la MRC de La Mitis, M. Martin Soucy offre leurs plus sincères condoléances à la famille de M. Ghislain Michaud, décédé le 24 novembre dernier. M. Michaud a été conseiller pour la municipalité de Price pendant de nombreuses années, ainsi que maire remplaçant lors de rencontres du Conseil.

F. DÉVELOPPEMENT

20. Fonds Régions et ruralité

20.1 Volet 1 « Soutien au rayonnement des régions »

20.1.1 Orientations

Discussions concernant les orientations vers lesquels les élus désirent se diriger concernant le FRR Volet 1.

20.2 Volet 2 « Soutien à la compétence de développement local et régional » Initiatives régionales

20.2.1 Demande de l'organisation Ice Cross

Ce point est remis à une séance ultérieure.

20.3 Volet 3 – « Signature Innovation »

Il n'y a pas de point concernant le Volet 3 ce mois-ci.

20.4 Volet 4 « Soutien à la vitalisation-axe vitalisation »

20.4.1 Recommandations du comité vitalisation

C.M. 23-12-287

CONSIDÉRANT QUE les projets déposés ont été analysés à partir des critères établis dans le cadre de « vitalisation » ;

CONSIDÉRANT QUE les projets répondent aux critères d'admissibilité et, lorsqu'applicables, des conditions ont été émises avant tout versement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'analyse ont déposé une recommandation pour les projets mentionnés.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Martin Soucy et résolu à l'unanimité de consentir les subventions aux projets tels qu'indiqué dans le tableau ci-dessous, à même le volet 4 du FRR pour financer les projets suivants et conditionnellement au respect des plans de financement et autres conditions émises :

Promoteur	Titre du projet	Montant accordé
Parc de la rivière Mitis	Sentiers de la rivière Mitis	62 481.92 \$
Municipalité de Saint-Charles Garnier	Aménagement de l'église	100 000 \$

Volet 4 « Soutien à la vitalisation-axe coopération »

Il n'y a pas de point concernant le Volet 4 « Axe coopération » ce mois-ci.

20.5 Programme de soutien en patrimoine immobilier

M. Marcel Moreau informe les élus qu'il y aura un appel de projets en patrimoine culturel en 2024, qui seront recevables jusqu'au mois de mai.

G. PROJETS ÉOLIENS

21. Projet éolien Lac Alfred

21.1 Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi du projet éolien Lac Alfred.

22. Projet éolien La Mitis

22.1 Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi du projet éolien La Mitis.

22.2 Demande d'aide financière de la télévision communautaire de La Mitis

Ce point est remis à une séance ultérieure.

22.3 Partage des coûts pour les génératrices régionales

C.M. 23-12-288

CONSIDÉRANT QU'il a été proposé par le comité régional en sécurité civile que les municipalités de la MRC fassent l'acquisition de trois (3) génératrices pour l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les coûts du projet ont été de 25 144.66 \$ plus élevés que de ce qui a été prévu en raison de la hausse des coûts pour ce type d'équipements par rapport à l'entente initiale et de frais additionnels en électricien;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, via sa résolution 22-04-113, mentionne qu'elle se retire du projet d'acquisition d'équipement regroupé en raison des dépassements de couts projetés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis désire atténuer les coûts des municipalités en présentant la différence des coûts au Fonds éolien régional et permettre la conclusion de ce projet.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Simon Yvan Caron, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité, tel que recommandé par le comité administratif:

- De déboursier la somme de 25 144.66 \$ au promoteur, la municipalité de Sainte-Luce, pour le dépassement de coût pour l'achat de trois (3) génératrices pour le territoire de la MRC;
- Que cette somme soit prise à même le Fonds éolien régional;
- Que la municipalité de Sainte-Luce rembourse les municipalités ayant déjà payé les factures ou crédite le montant de celles impayées.

23. Projet éolien Bas-Saint-Laurent

20.1 Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi du projet éolien Bas-St-Laurent.

H. HYGIÈNE DU MILIEU

21. Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi de la Régie des matières résiduelles.

I. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions.

J. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.M. 23-12-289

Il est proposé par M. Martin Soucy de lever la séance du Conseil, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 07.

Bruno Paradis
Préfet

Marcel Moreau
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Bruno Paradis, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.